

Chargé d'enquête judiciaire

RNCP12349 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	22/12/2010
Date d'échéance	22/12/2015

Certificateur(s)

DIRECTION GENERALE POLICE NATIONALE · SIRET : 12001501100014

MIN DELEGUE AUPRES MIN INT ET OUTRE-MER ET DU MINI TRANSITION ECOL ET COHES TERRIT
CHARGE DES COL TER... · SIRET : 13002211400016

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'assistant d'enquêtes, de recherches et d'investigations judiciaires est placé sous l'autorité de l'officier de police judiciaire. Il recherche et recueille, par l'exercice de ses prérogatives d'agent de police judiciaire, tous les éléments en vue d'identifier les infractions et d'en confondre leurs auteurs dans les limites des prérogatives qui lui sont confiées par l'article 20 du code de procédure pénale. Il contribue au déroulement des enquêtes en participant notamment aux investigations et à la rédaction des actes de procédure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'assistant d'enquêtes, de recherches et d'investigations judiciaires à trois missions essentielles

- réalisation d'un diagnostic
- conduite d'investigations
- rédaction des actes de procédure;

Dans ce cadre il va :

- constater les crimes les délits ou contraventions et en dresser un procès verbal;
- recevoir par procès verbal également les déclarations qui lui sont faites par toutes personnes susceptibles de lui fournir des indices, preuves et renseignements sur les auteurs et complices
- identifier et interpellier les auteurs d'une infraction.
- rédiger les actes d'enquêtes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Sécurité publique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant d'enquêtes, de recherches et d'investigations judiciaires; policier; gardien de la paix; enquêteur.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article 20 du Code de procédure pénale.

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Jury composé des différentes directions de la police nationale et de 4 représentants de la direction de la formation de la police nationale

Base légale

Date de décision	22/12/2010
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	22/12/2015

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5525

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.dfpn.mi>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12349/>